

# **Pourquoi nous serons en grève lundi 18 décembre**

**Derrière l'arbre  
du temps de travail des enseignantEs  
se cache la forêt  
du Service public d'Éducation qu'on déboise.**

Le ministre de l'Éducation nationale, Gilles de Robien, remet en cause **le statut des enseignantEs** en diminuant les réductions d'horaires de cours dont ils/elles bénéficiaient auparavant. Ces réductions d'horaires compensaient des surcharges de travail : un plus grand nombre de copies à corriger avec les classes à examen, une matière nécessitant l'utilisation d'un matériel spécifique avec un entretien important (laboratoire, préparation de Travaux Pratiques), etc.

**Le temps de travail des enseignantEs** est mal

connu du grand public. ChacunE sait qu'ils/elles ont le plus souvent 18h de cours. Mais quel est leur temps de travail réel ? Une enquête de 2002 du ministère de l'Éducation nationale, peu suspect de sympathie pour les profs, montrait qu'unE enseignantE à temps complet effectuait en moyenne 39h47 de travail par semaine, dont 20h27 hors de la présence des élèves.

Donc contrairement aux déclarations qui fleurissent de droite et de gauche, le problème n'est pas de mettre les enseignantEs au travail : ils/elles y sont déjà.

## **Le Service public d'Éducation lui aussi attaqué.**

Derrière cette augmentation du temps de travail des enseignantEs se cache la volonté de réduire à tout prix la dépense publique, dans l'Éducation nationale comme à La Poste, à EDF-GDF, etc. Pour "absorber" la pénurie de profs, plusieurs conditions sont simultanément

réunies par le gouvernement : faire travailler davantage les enseignantEs, diminuer l'offre de formation et enfin réduire le temps de passage des élèves dans le système éducatif public.

### **\* Faire travailler plus les enseignantEs pour toujours moins d'emploi.**

Il devient de plus en plus courant de voir des profs enseigner sur plusieurs établissements à la fois, au détriment de l'investissement dans une équipe.

Les profs absentEs (congés maladie ou autres) ne sont pas toujours remplacés car le contingent de profs remplaçantEs est notoirement insuffisant. Donc les pressions augmentent pour que les remplacements soient assurés au sein de chaque établissement par des profs qui ont déjà un emploi du temps complet. Dans le meilleur des cas le Rectorat fait appel à des emplois précaires, payés à l'heure de vacation, sans droit et pas ou peu formé au métier d'enseignant.

Question allongement du temps de travail, les fonctionnaires aussi voit l'horizon de la retraite reculer.

Depuis 2003, l'Éducation a perdu environ 24.000 postes. Le gouvernement profite des départs en retraites pour supprimer deux fois plus de postes que la baisse des effectifs d'élèves commanderait. Le nombre d'élèves par classe ne s'améliore pas du tout.

Déjà, le jour de la rentrée nous vous avons alerté sur la **perte à Louis Armand d'un poste de CPE et de**

**deux surveillantEs.**

Tous ces emplois qui disparaissent sont **autant de postes en moins offerts aux jeunes** en recherche d'emploi.

Les profs sont auteurEs de leurs propres cours. Ils ont acquis un droit de « liberté pédagogique ». Cela est gourmand en temps. Le Ministre revient donc sur ces acquis en essayant de standardiser les enseignements sous prétexte d'harmonisation européenne par exemple. De la même façon il cherche à nous imposer à enseigner dans une autre matière que celle pour laquelle nous sommes forméEs et compétentEs.

Faire travailler plus les enseignantEs se fera au détriment de la qualité des cours car ce sera autant de temps en moins pour la préparation, la concertation et l'innovation pédagogique.

On ne s'étonnera pas dans ces conditions de la baisse possible de la qualité des cours et du niveau des élèves.

## **\* Les horaires des élèves : la question n'est pas de travailler moins mais de travailler mieux .**

En même temps que le ministère ferait travailler plus les enseignantEs, il diminuerait les heures de cours des élèves. C'est déjà le cas au collège où, lors du cycle central 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, on a enlevé aux élèves 1h30 de cours par semaine.

Depuis peu, les politiques éducatives sont directement pilotées par le **Ministère des finances** à travers des «audits». Le dernier audit « recommande » la diminution des horaires élèves de 20% en lycée. Ces 20 % seraient, dans un premier temps, laissés à la discrétion de chaque établissement. Par la suite, ils seraient données en fonction de la « performance » des établissements, et donc aussi des moyens accordés par le ministère aux Académies. Nous avons déjà vécu il y a une dizaine d'années les «fourchettes» du ministre Bayrou avec la possibilité d'un horaire minimum ou maximum : tout le monde est maintenant à l'horaire minimum.

Les moyens accordés à chaque établissement serait fonction de l'accomplissement « d'objectifs » et chaque établissement serait « autonome ». En fait il s'agirait de gérer localement la pénurie et de « faire ce qu'on peut avec ce qu'on a » tout en culpabilisant le lampiste.

Le ministère engage le regroupement de filières sans aucun débat sur la finalité et les besoins de la société. Mais toujours à moindre coût.

Ce n'est pas en donnant moins d'éducation qu'on donnera un enseignement de qualité et qu'on résoudra les difficultés scolaires. Il faut plutôt changer les conditions d'enseignement : moins d'élèves par classe, une formation continue des profs digne de ce nom, etc. Réduire encore la quantité d'heure de cours ne se traduira pas par une amélioration de la qualité.

Moins de service public d'Éducation c'est renforcer les inégalités qui déjà se creusent dans la société.

## **\* Réduire le temps de passage des élèves dans le système éducatif public.**

Les nouvelles directives veulent réduire systématiquement les **redoublements** par la « prise en compte personnalisée des élèves » (les PPRE). Le redoublement ne représente pas la solution miracle, loin s'en faut, mais croire qu'une individualisation des aides résoudra les difficultés d'apprentissage est un leurre quand ce sont les apprentissages initiaux, centraux, qui sont eux-mêmes menacés.

L'**apprentissage** est favorisée par la loi Fillon, dès l'âge de 14 ans. Or on sait que l'apprentissage reste

souvent un choix par défaut, que beaucoup d'élèves abandonnent en cours d'apprentissage, que les formations fournies en entreprises posent souvent problèmes par leur trop grande spécialisation et que le rapport entre l'obtention d'un emploi et le nombre d'élèves qui se lancent dans l'apprentissage n'est pas très bon.

A l'autre bout, la politique gouvernementale ne cesse de reculer le plus possible l'âge d'entrée en **maternelle**.

## **Un avenir en danger**

Toutes les réformes, celles qui sont dites et celles qu'on tait, tendent toutes vers une diminution de l'argent consacré par le pays à destination du Service public d'Éducation ouvert à touTEs. C'est est une façon de revenir sur la répartition des richesses du pays. Derrière cette réduction de la « voilure » de l'État, derrière ces « coûts » des services publics notamment d'Éducation, derrière la décentralisation, il y a une idéologie qui est que chacunE n'aura qu'en fonction de ses moyens financiers.

En ligne de mire des politiques actuelles il y a le remplacement du diplôme par la carte individuelle de compétence et donc de la convention collective ou du concours administratif par le contrat individualisé.

Nous avons tout intérêt à nous unir, salariéEs, parents, lycéenEs et éluEs, pour défendre et promouvoir un service public d'Éducation de qualité pour touTEs

### **Nous demandons le retrait du projet de modification de notre statut de prof.**

- ✓ **Nous demandons un grand débat citoyen sur ce que le pays s'engage à faire pour un service public d'Éducation de qualité, ambitieux pour touTEs les élèves.**

Les personnels enseignants et leurs organisations syndicales.